

**COMPTE-RENDU DE LA SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 mars 2018
Date de convocation 6 mars 2018
Date d'affichage 6 mars 2018**

L'an deux mil dix-huit, le lundi 19 mars, à 20 heures 15,

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique ordinaire, sous la présidence de Monsieur Dominique DELION, Maire de Rantigny

Etaient présents : Dominique DELION, Maire, Christine GAUCHER, Aziz AMANAR, Ophélie VAN ELSUWE-DEHEMCHI, Alain MALLET, Danielle DENIS, Jean François BAILLY Adjoint au Maire, Catherine TAMPERE, Laurence MAUGERY, Julien VIGNOULLE, Roselyne LENTE, Benjamin PIRES, Gaëlle VERITE, Jean Claude BARBERY, Christian HUGONET conseillers municipaux.

Etaient absents excusés : Yves DORION (procuration à Christine GAUCHER), Farid BACHIR (procuration à Christian HUGONET).

Etaient absents : Corinne LOTH, Marie GAUTHIER, Béatrice LEFEVRE, Philippe BURNER, Pierre DOISE, Sabrina MOULIOM.

Monsieur le Maire ouvre à la séance à 20 h 15

Le Maire procède à l'appel nominal des conseillers présents.

Le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 2 mars 2018 est approuvé :

Nombre de conseillers en exercice :	23
Nombre de conseillers présents :	15
Nombre de suffrages exprimés :	17
Pour :	17

Roselyne LENTE est élue secrétaire de séance à l'unanimité.

1/ COMPTE ADMINISTRATIF 2017

Le Maire expose :

le compte administratif 2017 de la commune retrace les opérations de dépenses et de recettes de l'exercice 2017.

Il fait apparaître un excédent de fonctionnement de 841 929.18 euros et un excédent d'investissement de 782 369.31 euros.

Le solde des restes à réaliser s'élève à – 259 255 euros, ce qui porte l'excédent de la section d'investissement à 523 114.31 euros.

Le Maire avant de quitter la salle laisse la parole à Danielle DENIS pour procéder au vote :

Le rapport est adopté

<i>nombre de conseillers en exercice :</i>	23
<i>Nombre de conseillers présents :</i>	14

Nombre de suffrages exprimés : 16

Votes pour : 16

2/ COMPTE DE GESTION 2017

Le Maire expose :

Après avoir vu le budget 2017

Après avoir approuvé le compte administratif 2017,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures les soldes figurant au bilan, les titres de recettes, les mandats de paiements,

Déclare que le compte de gestion pour l'exercice 2017, dressé par le receveur pour le budget de la commune est en adéquation avec le compte administratif 2017.

Le rapport est adopté

Nombre de conseillers en exercice : 23

Nombre de conseillers présents : 15

Nombre de suffrages exprimés : 17

Votes pour : 17

3/ AFFECTATION DU RESULTAT

Le Maire expose :

Le Conseil Municipal, en application de l'article 9 de la loi du 2 mars 1982 et de l'instruction comptable M14

1/ Après avoir approuvé le Compte Administratif 2017 qui présente un excédent de fonctionnement de 841 929,18 euros,

Considérant que le dit compte administratif fait apparaître un excédent de la section d'investissement d'un montant 352 920,50 euros,

Vu l'état des restes à réaliser au 31 décembre 2016 qui s'élèvent à 323 460 € en dépenses et à 64 205 € en recettes

L'excédent global de la section d'investissement s'élève donc à 523 114,31 euros

2/ Considérant l'excédent de fonctionnement de 841 929,18 euros, le Maire propose de l'affecter en totalité à la section d'investissement au compte 1068 du budget primitif 2018.

Le rapport est adopté

Nombre de conseillers en exercice : 23

Nombre de conseillers présents : 15

Nombre de suffrages exprimés : 17

Votes pour : 17

4/ BUDGET PRIMITIF 2018

Le Maire expose :

Le budget primitif 2018 de la commune s'équilibre en section de fonctionnement à la somme de **2 573 431 €**, soit une minoration de 1.13 % par rapport à 2017.

Cette section dégage un autofinancement de **276 168 €** qui permet d'équilibrer la section d'investissement à **3 837 230€** (y compris les restes à réaliser d'un montant de 323 460 € en dépenses et 64 205 € en recettes).

Le Maire propose d'adopter le budget primitif 2018.

Le rapport est adopté

Nombre de conseillers en exercice :	23
Nombre de conseillers présents :	15
Nombre de suffrages exprimés :	17
Votes pour :	17

5/ FISCALITE : vote des taux

Le Maire expose :

A partir de cette année, notre fiscalité évolue et nous passons en FPU (fiscalité professionnelle unique), c'est pourquoi nous n'avons plus à nous prononcer que sur les taux des taxes d'habitation et foncières.

Le Maire propose de reconduire les taux des années antérieures et de les fixer de la manière suivante :

Taxe d'habitation	16.39
Taxe foncière sur les propriétés bâties	24.86
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	74.92

Le rapport est adopté

<i>Nombre de conseillers en exercice :</i>	<i>23</i>
<i>Nombre de conseillers présents :</i>	<i>15</i>
<i>Nombre de suffrages exprimés :</i>	<i>17</i>
<i>Votes pour :</i>	<i>17</i>

6/ SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Le Maire propose d'attribuer les subventions aux associations de la manière suivante :

A.R.A.C	300
U.N.C	300
Les Amis de l'Histoire	300

Athlétique Club ACCLRL	4 000
Flash Club	2 500
Football Club Cauffry	2 500
Karaté Shotokan Rantigny	500
Le Vairon	100
Société de Tir de Rantigny	10 000 (dont 8000€ de subv exceptionnelle)
Union Cycliste Liancourt Rantigny	3 500 (dont 2000€ de subv exceptionnelle)
Volley Ball Rantigny Liancourt	6 000
A.L.C.R	2 700
Les p'tites mains de Rantigny en fête	600
Racines	1 000
Temps Réel	200
<u>ASSOCIATIONS EXTERIEURES</u>	
Secours catholique	300
Croix Rouge	300
ADAPEI	300
ASDAPA	300
Les Resto du cœur	300
Amicale des Sapeurs-pompiers de Liancourt	200
Animaux sans toit	200
AFSEP (Sclérose en plaque)	100
Le fil d'Ariane	100
APF (paralysés de France)	100
AFM téléthon	100
Ligue contre le cancer	100
<u>COOPERATIVES ECOLES</u>	
DOLTO	1 200
BERTHELOT	1 100
<u>AUTRE ASSOCIATION</u>	
Les Créas du chat	1 000
TOTAL	40 200

Le rapport est adopté

<i>Nombre de conseillers en exercice :</i>	23
<i>Nombre de conseillers présents :</i>	15
<i>Nombre de suffrages exprimés :</i>	17
<i>Votes pour :</i>	17

7/ SE 60 TRAVAUX D'ÉCLAIRAGE PUBLIC

- Le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que les travaux ci-dessous doivent être réalisés

A/ AVENUE PIERRE CURIE

- Vu la nécessité de procéder aux travaux de : Eclairage Public - EP - SOUTER - Rue Pierre Curie,
- Vu le coût total prévisionnel des travaux T.T.C. établi au 30 novembre 2018 s'élevant à la somme de 44 298,19 € (valable 3 mois)
- Vu le montant prévisionnel du fonds de concours de la commune de 37 485,68 € (sans subvention) ou 31 770,11 € (avec subvention)

B/ RUE ANATOLE France

- Vu la nécessité de procéder aux travaux de : Eclairage Public - EP - SOUTER - Rue Anatole France et Place Jean Jaurès,
- Vu le coût total prévisionnel des travaux T.T.C. établi au 30 novembre 2018 s'élevant à la somme de 28 000,34 € (valable 3 mois)
- Vu le montant prévisionnel du fonds de concours de la commune de 23 694,24 € (sans subvention) ou 20 081,50 € (avec subvention)

C/ PLACE DE LA REPUBLIQUE

- Vu la nécessité de procéder aux travaux de : Eclairage Public - EP - SOUTER - Place de la République,
- Vu le coût total prévisionnel des travaux T.T.C. établi au 30 novembre 2018 s'élevant à la somme de 25 458,47 € (valable 3 mois)
- Vu le montant prévisionnel du fonds de concours de la commune de 21 543,27 € (sans subvention) ou 18 258,49 € (avec subvention)

Le Maire précise que le financement peut être effectué par fonds de concours en application de l'article L5212-26 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Cet article prévoit en effet qu' «afin de financer la réalisation ou le fonctionnement d'un équipement public local, des fonds de concours peuvent être versés entre un syndicat [intercommunal exerçant la compétence d'autorité organisatrice de la distribution publique d'électricité] visé à l'article L. 5212-24 et les communes ou les établissements publics de coopération intercommunale membres, après accords concordants exprimés à la majorité simple du comité syndical et des conseils municipaux ou des organes délibérants des établissements publics de coopération intercommunale concernés.»

Le montant total des fonds de concours ne peut excéder les trois quarts du coût hors taxes de l'opération concernée.

Lorsqu'il contribue à la réalisation d'un équipement, le fonds de concours est imputé directement en section d'investissement, sur l'article 2041 « Subventions d'équipement aux organismes publics », et comptabilisé en immobilisations incorporelles, amortissables sur une durée maximale de 15 ans.

Le Maire propose :

- Vu l'article L.5212-26 du CGCT ;
- Vu les statuts du SE 60 en date du 04 Novembre 2016

- d'accepter la proposition financière du Syndicat d'Energie de l'Oise de procéder aux travaux de :
- Eclairage public - EP - SOUTER - Rue Pierre Curie,
- Eclairage Public - EP - SOUTER - Rue Anatole France et Place Jean Jaurès
- Eclairage Public - EP - SOUTER - Place de la République,
- de demander au SE 60 de programmer et de réaliser ces travaux
 - d'acter que le montant total des travaux pourra être réévalué en fonction de l'actualisation en vigueur à la date de réalisation des travaux
- d'autoriser le versement d'un fonds de concours au SE60.
 - d'inscrire au Budget communal de l'année 2018, les sommes qui seront dues au SE 60, en section d'investissement à l'article 204158 (82 723,19€)
- de prendre Acte que les travaux ne pourront être réalisés qu'après versement d'une participation à hauteur de 50%
 - de prendre Acte du versement d'un second acompte de 30% à l'avancement des travaux et le solde après achèvement des travaux.

le rapport est adopté

Nombre de conseillers en exercice :	23
Nombre de conseillers présents :	15
Nombre de suffrages exprimés :	17
Votes pour :	17

8/ TRAVAUX D'ECLAIRAGE PUBLIC : demande de subvention au titre de la DETR

Vu les travaux d'éclairage public énumérés ci-dessous :

1/ Avenue Pierre Curie (EP- SOUTER) dont le coût total prévisionnel s'élève à la somme de 44 298.19 € TTC et dont le montant de la participation de la commune est de 37 485.68€ (sans subvention) ou 31 770.11€ (avec subvention).

2/rue Anatole France et place Jean Jaurès (EP-SOUTER) dont le coût total prévisionnel s'élève à la somme de 28 000.34€ TTC et dont le montant de la participation de la commune est de 23 694.24 € (sans subvention) ou 20 081.50€ (avec subvention).

3/ place de la République (EP-SOUTER) dont le coût total prévisionnel s'élève à la somme de 25 458.47€ TTC et dont la participation de la commune est de 21 543.27€ (sans subvention) ou 18 258.49€ (avec subvention).

Vu la proposition du SE 60 de procéder aux travaux correspondant.

Vu les statuts du SE 60 en date du 4 novembre 2016.

Monsieur le Maire propose de solliciter le financement au titre de la DETR à hauteur de 40% de la dépense.

Le rapport est adopté

<i>Nombre de conseillers en exercice :</i>	23
<i>Nombre de conseillers présents :</i>	15
<i>Nombre de suffrages exprimés :</i>	17
<i>Votes pour :</i>	17

L'ordre du jour étant clos la séance est levée à 22H00

DELION Dominique

PIRES Benjamin

GAUCHER Christine

VERITE Gaëlle

AMANAR Aziz

DORION Yves

VAN ELSUWE Ophélie

LEFEVRE Béatrice

MALLET Alain

BARBERY Jean-Claude

DENIS Danielle

BURNER Philippe

BAILLY Jean-François

HUGONET Christian

TAMPERE Catherine

BACHIR Farid

LOTH Corinne

DOISE Pierre

GAUTHIER Marie

MOULIOM Sabrina

MAUGERY Laurence

VIGNOULLE Julien

LENTE Roselyne